

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
M. Berville

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.